

COMPTE-RENDU DE REUNION – *Assemblée générale* DU CNIG DU 27/11/2014

Objet : Assemblée générale du CNIG du 27/11/2014.

Ordre du jour :

- A. Introduction par le Président.
- B. Examen du tableau des représentants des membres.
- C. Validation tacite sur documents édités.
- D. Examen et validation du règlement intérieur.
- E. Validation de l'élection de Pierre BRIOLE.
- F. Bilans des Commissions.
- G. Points divers.
- H. Conclusion et clôture par le Président.

Documents joints (sur le site CNIG http://cnig.gouv.fr/?page_id=972):

- Liste des membres,
- Règlement intérieur du CNIG,
- Présentations des bilans : Mission d'appui, commission Données, commission Animation Territoriale, commission Règles de mise en œuvre, commission Géopositionnement, Groupe de travail Europe et international, Commission nationale de toponymie.

Membres du CNIG : 16 **présents ou représentés** sur 35 (soit 16/35=46 %), le quorum est donc atteint (tiers des membres).

| | | | | | |
|---------------------------|---|-----------|-------------|---|--|
| Président | Présent | Roland | COURTEAU | Sénateur de l'Aude | Sénat |
| Vice-président | Excusé Représenté par L.Tapadinhas | Jean-Paul | ALBERTINI | Commissaire général au | Développement Durable |
| Secrétariat Permanent | Présent | Laurent | TAPADINHAS | Directeur de la | DRI / MEDDE |
| Logement | Absent | Alain | BARRY | Chef du bureau BCSI | DGALN |
| Intérieur | Absent | Jean-Guy | MERCAN | DGSCGC/SDPGC/BOGIC, | Ministère de l'intérieur |
| Cadastre | Excusé représenté par | Etienne | LEPAGE | DGFIPI, Chef du bureau BGHOM, Etat-Major des Armées, | Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur |
| | | Pascale | BARANGER | | |
| Défense | Présent | Philippe | ARNAUD | Sous-directrice de l'observation et des analyses statistiques | Ministère de la défense |
| Aménagement du territoire | Présente | Brigitte | BACCAINI | Président CSI | CGET Commissariat général à l'égalité des territoires |
| Agriculture | Présent | Laurent | PAVARD | SSRI, | Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire |
| Recherche | Absent | Pascal | ESTRAILLIER | DG1/DSIP, | Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche |
| Culture | Absent | Jean-Luc | BISCOP | | Ministère de la culture et de la communication |

| | | | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------|------------|--|-----------------------------------|
| IGN | Excusé représenté par | Daniel | BURSAUX | Directeur général de l' | IGN |
| | | Michel | SEGARD | Directeur des Programmes Civils | IGN |
| SHOM | Présent | Bruno | FRACHON | Directeur général du | SHOM |
| BRGM | Excusé représenté par | Vincent | LAFLECHE | Président du | BRGM |
| | | Jean-Marc | TROUILLARD | DSI | BRGM |
| CNES | Absent | Jean-Yves | LE GALL | Président du | CNES |
| IFREMER | Absent | François | JACQ | Président-Directeur Général de l' | IFREMER |
| AMF | Absent | Jacques | PELISSARD | Maire de | Lons-le-Saunier |
| ARF | Présent | Philippe | MUSSI | Conseiller régional de | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| ADF | Excusé représenté par | Hervé | BOCHER | Vice-Président du Conseil Général de | Loire-Atlantique |
| | | Olivier | CHUPIN | Conseil Général de | Loire-Atlantique |
| ACUF | Absent | Gérard | COLLOMB | Président de l' | ACUF |
| AMGVF | Absent | Serge | GODARD | Maire de | Clermont-Ferrand |
| FMVM | Absent | Bruno | BOURG-BROC | Maire de | Châlons en Champagne |
| APVF | Absent | Martin | MALVY | Président du | Conseil régional de Midi-Pyrénées |
| ANEL | Excusé | Yvon | BONNOT | Ancien Maire de | Perros-Guirec |
| Syntec Numérique | Absent | Guy | MAMOU-MANI | Président de | Syntec Numérique |
| ESRI France | Présent | Rony | GAL | Président-Directeur Général d' | ESRI France |
| SNEPPIM | Absent | Didier | GUELLE | Président du | SNEPPIM |
| OGE | Présent | François | MAZUYER | Président de l' | Ordre des géomètres experts |
| AFIGEO | Présent | Jean-Marie | SEITE | Président de l' | AFIGEO |
| FNAU | Absent | Vincent | FELTESSE | Président de la | FNAU |
| AITF | Excusé représenté par | Jean-Pierre | AUGER | Président de l' | AITF |
| | | Philippe | GIRARD | | Ville de Paris |
| France Nature Environnement | Excusé | Demba | DIEDHIOU | Chargé de mission Transports et Mobilité Durables | France Nature Environnement |
| CLCV | Absente | Reine-Claude | MADER | Présidente de la | CLCV |
| CGT | Absent | Pierre | THOMAS | Syndicat | CGT |
| CFDT | Présent | Frédéric | BRONNIMANN | Syndicat | CFDT |

Présidents de commission :

| | | | | | |
|-----------------------|---------------------------------|-----------|----------|------------------------|-----------------------------------|
| AFIGEO | Excusé | Dominique | CAILLAUD | Président honoraire | AFIGEO |
| ARF | Présent | Philippe | MUSSI | Conseiller régional de | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Développement durable | Présent | Marc | LEOBET | Chargé de mission | CGDD/DRI/MIG |
| ENS - CNRS | Excusé représenté par | Pierre | BRIOLE | Directeur de recherche | ENS - CNRS |
| | | Bruno | GARAYT | Chef de département | IGN |
| Cour des comptes | Présent | Pierre | JAILLARD | Rapporteur | Cour des comptes |
| MAE | Excusé | Xavier | CREPIN | Chargé de mission | Ministère des affaires étrangères |

Suppléants et mission d'appui :

| | | | | | |
|--------|----------------|---------|------------------|-------------------|----------------------------|
| MEDDE | Présent | Benoît | DAVID | Chef de la MIG | MEDDE |
| OGE | Présent | Patrick | BEZARD FALGAS | | OGE |
| AFIGEO | Présent | Yves | RIALLANT | Délégué général | AFIGEO |
| IGN | Présent | Pascal | LORY | Chef de Mission | IGN – mission d'appui CNIG |
| IGN | Présent | Pierre | VERGEZ | Chargé de Mission | IGN – mission d'appui CNIG |

Invitée :

| | | | | | |
|--------|-----------------|-----------|----------|--|--------|
| GENUNG | Présente | Elisabeth | CALVARIN | Présidente de la division francophone du | GENUNG |
|--------|-----------------|-----------|----------|--|--------|

| Date | Visa | Nom | Organismes |
|------------|------------|-------------------|-----------------------------|
| Relecture | 01/12/2014 | Les participants. | Assemblée générale du CNIG. |
| Validation | 09/12/2014 | R.Courteau | Président |

A. Introduction par le Président du CNIG, M.Roland COURTEAU :

« Je remercie vivement les membres du CNIG, ainsi que leurs représentants dans les commissions et groupes de travail, pour leur implication dans les travaux de notre Conseil. Je remercie particulièrement les présidents de ces commissions et groupes de travail, ainsi que le secrétariat permanent, assuré par la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) du Ministère du Développement Durable (MEDDE), et l'IGN qui apporte un appui important. Ces remerciements s'accompagnent d'un souhait qui est de vous voir continuer à vous impliquer, et d'impliquer vos agents ou personnels dans les commissions et les groupes de travail, car c'est bien à ce niveau que se produit la valeur ajoutée du CNIG : standards, guides, échanges d'expériences... Le CNIG comprend actuellement près de 430 personnes impliquées dans ses diverses formations ; au-delà du chiffre c'est la contribution qu'il faut encourager, car au final c'est bien la communauté des utilisateurs qui est bénéficiaire.

Pour gagner en efficacité, je vous propose d'éviter le tour de table prévu initialement à l'ordre du jour, et qui pourrait s'avérer un peu fastidieux et de dire directement si vous avez des informations ou des remarques quant au tableau des représentants des membres qui vous a été envoyé. »

B. Membres du conseil :

Il n'y a aucune remarque sur le tableau des membres et représentants. La liste est accessible ici : http://cnig.gouv.fr/?page_id=972

C. Validation des travaux des Commissions, accordée tacitement :

« Chacun l'aura remarqué, notre société est de plus en plus une société de l'information, où les informations sont pour la plupart géolocalisables, voire géolocalisées. L'information géographique devient cruciale dans une période où le climat économique est tendu, jamais le principe fondateur d'INSPIRE n'a été autant d'actualité « collect once, use many ». Le CNIG, structure de coordination d'INSPIRE en France, a donc un rôle essentiel. Chaque standard élaboré, chaque guide de recommandation rédigé, chaque échange d'expérience partagé est autant d'économies réalisées, autant de pas franchis vers notre future société de l'information numérique et géolocalisée. »

Aucune demande d'examen n'ayant été reçue, les 6 documents suivants sont validés :

Commission « Données » : liste de données et de services produite par le groupe de travail « liste de données » et exigée par la directive INSPIRE : http://cnig.gouv.fr/?page_id=5963

Commission « Données » : mise à jour des prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme « standards PLU et carte communales » et du document « Consignes de saisie des Métadonnées INSPIRE » pour les documents d'urbanisme : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

Commission « Données » : prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme « standard servitude d'utilité publique (SUP) » : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

Commission « Animation Territoriale » : document « Argumentaire pour l'intégration des Infrastructures de Données Géographiques (IDG) régionales dans les CPER 2014-2020 » : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/12/Projet_ArguCPER_IDG_ComCNIG_AT_2013_11_21.pdf

Commission « Règles de mise en œuvre » : mise à jour du « guide de saisie des éléments de métadonnées de données » conformément à la directive INSPIRE : <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/Guide-de-saisie-des-%C3%A9l%C3%A9ments-de-m%C3%A9tadonn%C3%A9es-INSPIRE-v1.1-final-light.pdf>

Commission « Règles de mise en œuvre » : « guide commun sur les services en réseau » conformément à la directive INSPIRE : <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/02/Guide-commun-des-services-INSPIRE.htm>

D. Validation du règlement intérieur du CNIG :

Le décret du CNIG de 2011 fait référence à un règlement intérieur. Demandé à plusieurs reprises lors des précédentes assemblées du CNIG, un projet de règlement a été envoyé aux membres du Conseil. Il ne fait l'objet d'aucune remarque en séance, hormis la proposition relative à la mise en place d'un « bureau du CNIG », avec président, présidents de commissions, secrétariat permanent et mission d'appui IGN, afin de préparer les ordres du jour des assemblées générales. Le projet de règlement intérieur du CNIG est validé, il est consultable ici : http://cnig.gouv.fr/?page_id=972

E. Validation de l'élection de Pierre BRIOLE :

L'élection de Pierre BRIOLE comme nouveau Président de la commission « Géopositionnement » du CNIG est validée : http://cnig.gouv.fr/?page_id=665.

F. Présentation des bilans :

La mission d'appui au CNIG, et les présidents de commissions présentent leurs bilans qui vont tenir lieu de rapport d'activité du CNIG depuis la dernière plénière du 15 avril 2013.

1. Bilan de la Mission Appui au CNIG (Pascal LORY):

Le décret CNIG de 2011 fixe les missions et l'organisation du CNIG. Ce décret fait état de la directive INSPIRE qui demande à chaque Etat membre de déterminer un point de contact chargé des contacts avec la commission en ce qui concerne INSPIRE. Le point de contact bénéficie du soutien d'une structure de coordination tenant compte de la répartition des pouvoirs et des responsabilités au sein de l'Etat membre ; pour la France le directeur de la recherche et de l'innovation du MEDDE est le point de contact et le CNIG est la structure de coordination.

Le CNIG peut instituer en son sein des formations spécifiques, actuellement plus de 430 contributeurs font partie des 5 commissions et 11 groupes de travail. Ces chiffres sont en

augmentation et traduisent une montée en puissance du CNIG, car le déploiement de la directive INSPIRE se poursuit, et certains sujets étaient en recherche de coordination : Plan Corps de Rue Simplifié, PCRS en réponse à la réforme DT DICT, Base Adresse Nationale, systèmes de référence géodésique...

Pour répondre à cette montée en puissance qui implique une charge croissante, les points suivants devront être examinés dans un cadre ad hoc (MEDDE IGN) :

- Pérenniser certains moyens IGN (Web conférence, INSPIRE DAY...),
- Faire converger charge / moyens mis à disposition,
- Mutualiser par une mise en cohérence des sites CNIG et INSPIRE.

Ce dernier point est validé en séance par la DRI du MEDDE.

Pour faire des statistiques sur les organismes qui effectuent des téléchargements sur les sites, il faudrait une identification préalable, choix technique qui n'a pas été fait.

2. Bilan de la Commission Données du CNIG (Dominique CAILLAUD représenté par Pascal LORY):

La commission Données du CNIG comprend plus de 60 membres assidus et 5 groupes de travail. Les principales missions de la commission sont :

- Assurer coordination des acteurs et présenter la liste, des séries et services de données géographiques, visée par la décision de la commission européenne du 5 juin 2009,
- Produire des standards,
- Elargir la réflexion à toute problématique ayant trait aux données géographiques (PCRS, BAN/BANO...).

A noter, en termes de faits saillants, les productions CNIG finalisées en 2014 :

- Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme; PLU, POS, cartes communales et servitudes d'utilité publique (SUP),
- Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE (documents d'urbanisme),
- Liste 2014 de données et de services demandée dans le cadre d'INSPIRE.

Les productions 2015 à venir sont les suivantes :

- Définition d'une nomenclature Occupation du sol à grande échelle (OCS GE),
- Outils pour aider à une meilleure affectation thématique dans les métadonnées INSPIRE, liste 2015 des séries de données,
- Définition d'un standard établissant les spécifications du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS),
- Recherche d'un accord national entre les acteurs sur la gouvernance du PCRS. Il faut noter que cet « outil » public, prévu pour être fonctionnel en 2019, doit être produit par des financements publics et privés.

3. Bilan de la Commission Animation Territoriale du CNIG (Philippe MUSSI):

La commission Animation Territoriale du CNIG comprend plus de 80 membres dont toutes les IDG régionales. Une forte assiduité a pu être constatée en 2014. Les principales missions de la commission sont de :

- Favoriser la circulation, et organiser la diffusion d'informations ainsi que les échanges d'expérience entre IDG régionales,
- Informer et conseiller les IDG régionales en s'appuyant sur la mission d'appui IGN,
- Coordonner les niveaux départementaux, régionaux, avec le national,
- Promouvoir la création d'IDG.

En 2014, il est à noter en termes de faits saillants :

- L'édition d'un argumentaire socle, destiné à être adapté, afin de faciliter les négociations pour l'intégration des IDG régionales dans les contrats de plan Etat-Régions (CPER) 2014-2020,
- La présentation de différentes études relatives à l'impact économique des IDG (Nouvelle-Zélande, Catalogne et Lombardie) par le MEDDE, la présentation d'un projet d'étude sur l'impact de l'information géographique par IGN. Ces présentations ont débouché sur la nécessité de disposer d'une étude d'impact économique d'une IDG en région. Le projet est en cours de lancement en Languedoc-Roussillon.

Questions soulevées au sujet des plateformes :

- La réforme territoriale est vécue de façons diverses : certaines plateformes ont déjà effectué un rapprochement notable, d'autres sont en attente de décisions.
- Le périmètre qui les caractérise est ouvert. Il n'y a pas de déterminisme sur la granularité des infrastructures ou sur le niveau administratif auquel elles répondent. Une plateforme régionale est en revanche le bon niveau pour recevoir les financements européens ou CPER, ce qui lui confère un avantage.

Le président Roland Courteau est disposé à présenter au Sénat le projet d'amendement proposé par Ph. Mussi en faveur des IDG. Aucun obstacle ne semble s'opposer à la présentation de ce projet de texte.

4. Bilan de la commission « Règles de mise en œuvre » (Marc LEOBET):

« Le nom de la commission « Règles de mise en œuvre » évoque davantage la maçonnerie que le web 2.0, et cela lui convient bien. Notre rôle est en effet d'améliorer l'infrastructure de données géographiques française, et être ancré dans le sol n'est pas une si mauvaise approche.

La Commission RMO est une commission sans liste arrêtée de membres. Y participent ceux et celles qui y ont un intérêt, et j'ai toujours constaté que les intérêts particuliers s'effaçaient devant l'intérêt collectif. Je veux en remercier ici les entreprises privées qui nous ont apporté leur compétence. Elle ne s'est réunie qu'une fois en 2014. Depuis bientôt deux ans, sa force réside dans des groupes à haute intensité d'énergie des experts et des utilisateurs. Ils se réunissent toutes les six semaines environ afin d'aboutir à des guides de recommandations efficaces et consensuels.

Il me paraît utile de revenir sur la méthode de production. Ces groupes réunissent à la fois des experts nationaux voire internationaux issus de l'IGN, qui en assure l'animation, et du ministère du développement durable, mais aussi de ses établissements publics et de la société GEOMATYS, comme des utilisateurs éclairés en poste dans les plateformes régionales et les collectivités territoriales. Ils sont en nombre limité mais bénéficient d'un cercle de relecteurs plus étendu. Pour paraphraser l'administrateur général des données, je dirais que nous sommes ouverts à la multitude. Ces groupes sont un lieu de création d'un consensus autour des meilleures solutions pour la mise en œuvre des dispositifs de la directive INSPIRE. Les pratiques, les standards ou les logiciels requis peuvent parfois manquer de maturité : la commission veille à tenir compte des retours d'expériences des utilisateurs de terrain, notamment via les plateformes régionales.

Elle a ainsi validé :

- la mise à jour du guide de saisie des métadonnées en décembre 2013, traduit en anglais afin de servir de référence pour les travaux européens,
- le guide de recommandations communes aux services en réseau.

Elle n'a pas encore validé, faute de s'être réunie, le guide de recommandation sur les services de recherche. Les réunions physiques sont coûteuses et sont consacrées aux échanges les plus complexes. Cela motive mon souhait que la validation de ces documents puisse être réalisée sans

réunion physique de la commission RMO, par la même procédure de silence qui vous est proposée pour l'adoption des travaux techniques dans le projet de règlement intérieur. Cela permettra également de publier en février les deux guides déjà largement avancés, et à haute teneur d'informatique, que seront les guides de recommandation sur les services de consultation, d'une part, et sur les services de téléchargement, d'autre part.

D'autres travaux sont lancés, sur les listes de codes et sur les identifiants uniques de ressources. Il est probable que la plupart d'entre vous ne perçoivent pas bien ce que cela recouvre. C'est bien normal. Ces guides s'adressent à une centaine d'experts, peut-être un peu plus. Mais ils sont responsables des nœuds de l'infrastructure nationale de données géographiques, dans les plateformes régionales, les établissements publics ou l'Etat, et sans eux aucune circulation de l'information géographique ne serait possible, par exemple pour construire le Géoportail de l'urbanisme ou optimiser les évaluations environnementales. L'enjeu est alors d'unifier les pratiques afin de permettre la bonne circulation des données entre toutes les autorités publiques.

Enfin, le Groupe de liaison, qui a précédé notre commission, a été l'instrument de la mobilisation des acteurs français pour peser sur les négociations européennes. Ces derniers mois, cet aspect s'était effacé pour laisser place à la mise en œuvre et aux retours d'expérience. Mais la Commission européenne nous présentera fin janvier ses propositions d'améliorations, ce qui se traduit le plus souvent par des projets de changements législatifs. La commission RMO sera le lieu de l'étude de ces propositions que le CNIG pourrait avoir à évaluer ultérieurement. »

5. Bilan de la commission « Géopositionnement » (Pierre BRIOLE représenté par Bruno GARAYT):

Héritière du groupe de travail « Localisation en mer » créé en 1970 et intégrée au CNIG dès sa création en 1985 sous le nom de commission « Positionnement statique et dynamique », la commission « Géopositionnement », ou en abrégé « GéoPos » est un groupe de travail et d'échange autour des questions relatives au positionnement géodésique, en particulier (mais pas seulement) à partir des constellations GNSS. Le groupe porte aussi un regard sur la situation et l'évolution des filières d'enseignement de la Géodésie en France.

Suite à la réorganisation du CNIG, la commission « Géopos » a été reconduite et s'est vue confortée dans ses missions par l'adoption, lors de la séance plénière du 26 février 2013, d'un nouveau mandat avec pour mission de mener des travaux relatifs aux « techniques de positionnement à terre, en mer, sous la terre, sous les mers, dans les airs ou dans l'espace ». Elle est chargée d'étudier tout type de problèmes liés au positionnement dans tous ces environnements, d'objets fixes ou mobiles. Elle constitue notamment une plate-forme d'approfondissement, de mutualisation et de diffusion des connaissances en la matière. Elle est également le point focal pour toutes les commissions et groupes de travail du CNIG dans ce domaine, appuyée par une participation à ses réunions de membres de la mission support au CNIG de l'IGN.

La commission rassemble plus de 80 membres appartenant à différents organismes ou associations professionnelles œuvrant dans les domaines de la Géodésie, de l'information géographique, des géosciences. Ses travaux portent sur des questions variées dont une partie organisée autour de deux groupes de travail, l'un sur les « réseaux GNSS » et l'autre sur les « systèmes de référence géodésiques ». Deux réunions sont organisées annuellement et constituent d'importants moments de travail, d'échanges d'information et de discussions techniques. Ces réunions comportent une matinée interne à la commission suivie d'une après-midi thématique. En 2013 et 2014, les thèmes suivants ont été abordés : Utilisation du GNSS en milieu marin, Inspire, Positionnement marin et sous-marin, Hybridation dans le positionnement. Compte tenu de l'intérêt potentiel des après-midi thématiques pour un vaste public, la commission étudie la possibilité de trouver une salle plus grande et de faire davantage de publicité pour ces après-midi. Les présentations faites lors de ces après-midi, les comptes rendus

des réunions, les résultats des groupes de travail et toutes autres informations utiles aux membres du CNIG sont diffusés sur le site du CNIG et sur celui de la commission qui est en cours de redéfinition.

Une nouvelle équipe est en place depuis fin 2013, validée par le CNIG lors de sa réunion plénière du 27 novembre 2014 : Pierre Briole, chercheur au CNRS en poste à l'Ecole normale supérieure, a succédé comme président à Norbert Suard, ingénieur au CNES, et Bruno Garayt, IGN, à Thierry Duquesnoy comme secrétaire de la commission.

En février 2013, le groupe sur les « réseaux GNSS » a achevé et diffusé un document sur les « Méthodes de travail dans les réseaux GNSS » et a entamé un travail important de mise à jour d'un glossaire dans le domaine des GNSS. Un nouveau mandat est en cours de validation avec les objectifs suivants : information sur les infrastructures GNSS, établissement et mise à jour et diffusion des documentations (méthodes de travail, glossaire, etc.), veille technologique sur le GNSS, retour d'expérience (utilisateurs, constructeurs), synergie avec les formations.

Le groupe « Systèmes de référence géodésiques » a intégré dans son programme de travail les aspects de normalisation avec comme principale activité de rapportage dans ce domaine, le suivi des travaux dans ce domaine réalisés à l'AFNOR et au comité technique 211 de l'ISO. L'élaboration d'un lexique de termes dans ce domaine constitue également un axe de travail.

Lors de sa réunion du 16 octobre 2014, la commission « GéoPos » a décidé, sur proposition de ses membres, de créer un groupe de travail sur la révision du décret de 2006 précisant les systèmes de références géographiques et altimétriques dans le cadre des levés effectués par ou pour les services publics. L'objectif principal est de rendre les textes en usage d'application de l'article 89 de la loi du 4 février 1995 relatifs aux références géographiques et altimétriques compatibles avec la directive européenne INSPIRE, homogènes avec les systèmes et standards internationaux, pérennes réglementairement pour accompagner les évolutions techniques dans le domaine de la géodésie et du positionnement. Disposer également d'un document couvrant tous les champs de l'information géographique pourra également être examiné à partir des documents normatifs existants autres que ceux cités précédemment.

Question : L'évolution du positionnement en intérieur (indoor) est signalée comme hautement stratégique, les Grands groupes internationaux se positionnant d'ores et déjà sur le sujet. Qu'en est-il en France ?

Une réponse opérationnelle existe déjà : les techniques apportées par l'hybridation ont été démontrées en octobre 2014, lors de la dernière Commission Géopositionnement.

6. Bilan du groupe de travail « Europe et international » du CNIG ((Xavier CREPIN représenté par Pascal LORY):

Les sujets saillants suivis par le groupe en 2014 ont été les suivants :

UN-GGIM (Global Geospatial Information Management) : Comité d'experts des Nations unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

Les rapports des 3 groupes de travail préfigurant le futur comité régional « Europe » de ce comité d'experts ont été finalisés. Pour mémoire, il s'agissait de :

- Groupe de travail 1, coordonné par la France, sur le sujet « Data Definition And Access Conditions » ;
- Groupe de travail 2, coordonné par la Suède, sur le sujet « Interoperability and data infrastructures for geospatial information and statistics » ;
- Groupe de travail 3, coordonné par l'Italie, sur le sujet « Institutional arrangements for Europe to support UN-GGIM goals ».

Les rapports finaux de ces groupes de travail ont été remis en juin 2014 au comité d'experts UN-GGIM, qui les a examinés lors de sa quatrième session des 6-8 août 2014 à New-York. Lors de cette session, le comité d'experts a approuvé la création du comité régional UN-GGIM Europe.

Ce comité régional a tenu sa première réunion plénière le 1^{er} octobre 2014 à Chisinau (Moldavie). Cette plénière a approuvé le projet de plan de travail préparé par la France et par la Suède. Ce plan de travail était basé sur les recommandations des groupes de travail 1 et 2 de la phase préparatoire, et proposait la création de deux groupes de travail :

- Groupe de travail A, sur le sujet de l'établissement de données socles : spécifications et qualité des données socles, questions de production, financement et disponibilité des données ;
- Groupe de travail B, sur le sujet de l'intégration de données : intégration de données géographiques avec d'autres informations afin de fournir des services aux utilisateurs.

La plénière du 1^{er} octobre a également élu le comité exécutif du comité régional UN-GGIM Europe. Pascal Berteaud y a en particulier été élu.

Participation à la conférence « Eurogi IMAGINE2 » les 8 et 9 octobre 2014 à Berlin lors de « Intergéo trade fare » :

Dans le cadre d'Intergeo, les 8 et 9 octobre 2014 à Berlin, a eu lieu une conférence Imagine2, organisée par Eurogi et dont l'objet était de promouvoir l'expertise géographique européenne. Une session d'une heure trente, organisée par Afigéo, était consacrée au thème : « l'impact de l'information géographique sur la création d'emploi et la croissance » (Geo-information for job creation and economic growth). L'animateur en était François Salgé, membre d'Afigéo, vice-président d'Eurogi, les participants étaient : Jean-Marc Daniel, économiste et professeur à l'ESCP Europe, Pascal Berteaud, Directeur général d'IGN-France, Gerd Buziek est directeur de la communication et du secteur public chez ESRI Allemagne, et Pascal Lory, membre d'Afigéo, chef de mission CNIG à l'IGN, en était le rapporteur.

Il s'agissait de répondre à la question : Sous quelle forme l'information géographique peut contribuer à la création d'emploi et la croissance économique ? Une des principales conclusions de cette session est qu'il est primordial que l'Union européenne et les États membres maîtrisent, durablement et de façon cohérente, l'information géographique d'autorité qui décrit leur territoire (physiquement, économiquement, socialement).

Ceci implique de supporter une véritable production de données socle harmonisées, conformes INSPIRE et pan-Européennes, ainsi que d'augmenter les synergies entre tous les niveaux de gouvernement (local, national et européen) pour contribuer conjointement à ces infrastructures.

Appel à projet international sur la « ville durable », pour concevoir un démonstrateur, dans le cadre du COSEI (Comité Stratégique de Filières Eco-industries) :

Afin de mettre en valeur l'offre à l'international d'un démonstrateur « ville durable », Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, a lancé le 26 juillet, un appel à projets pour la réalisation d'un simulateur en 3D. L'idée : réaliser une maquette virtuelle à l'échelle d'un quartier ou d'une ville, qui permette de référencer le maximum d'entreprises françaises dans tous les segments de la ville durable et serve de vitrine du savoir-faire français à l'international. Le simulateur en 3D à réaliser devra référencer plusieurs produits, fournir un démonstrateur ainsi qu'un outil d'aide à décision.

Les services hydrographiques de l'Union européenne et la politique maritime intégrée :

La Commission, le Parlement et le Conseil ont décidé en 2007 de promouvoir une politique maritime intégrée. Cette volonté a été réaffirmée par les ministres en charge de cette politique dans la déclaration de Limassol du 8 octobre 2012.

Le programme de cartographie côtière (JECMaP-Joint European Coastal Mapping Programme) vise à mettre en commun les compétences acquises dans les différents modes de levé hydrographique côtier et terre mer ainsi que les méthodes de traitement des données.

7. Bilan de la Commission nationale de toponymie,

L'année 2014 a été consacrée à la réorganisation de la CNT, où les membres du CNIG ont été mis à contribution. Un rapporteur a finalement été désigné : Élisabeth CALVARIN, déjà rapporteur de

la Commission nationale de toponymie (CNT) du CNIG de 2004 à 2010, actuellement présidente de la division francophone du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG).

3 axes de travail à venir sont programmés pour 2015, en lien avec les travaux internationaux:

- au titre de la normalisation et des publications, liste des noms de pays et de capitales du monde et dictionnaire des toponymes étrangers en français, avec la prononciation,
- au titre des études, recommandation sur les abréviations et formation en toponymie par internet (ENSG), avec en parallèle, une meilleure lisibilité des archives « Toponymie » sur le site du CNIG,
- au titre de la représentation internationale, reprise du projet concernant le patrimoine culturel immatériel dont font partie les toponymes.

A propos du patrimoine, à une question posée sur le refus de la France de signer la Charte européenne des langues régionales et le frein que cela représente, il est répondu que cette charte n'est pas un problème central et que la législation française préexistante est suffisante pour travailler sur ce sujet.

La proposition de réorganisation de la CNT est actée en séance.

G. Points divers :

- La représentation du CNIG à la gouvernance collégiale du projet de BAN (base adresse nationale) est évoquée en séance. Une déclaration d'intention relative à la BAN a été signée le 14 novembre 2014 par l'administrateur général des données de l'Etat, l'IGN, La Poste et OSM. Ce texte institue une gouvernance collégiale réunissant les parties prenantes ainsi que le CNIG. Le directeur de la recherche et de l'innovation propose que le CNIG y soit représenté par son secrétariat permanent (c'est à dire la DRI) et par un représentant de la commission « données » du CNIG. Le président de l'AFIGÉO, qui a évoqué ce sujet avec D. Caillaud, président de la commission données, absent aujourd'hui, indique que M.Caillaud est d'accord pour y représenter sa commission. La proposition du directeur de la recherche et de l'innovation est entérinée en séance.

- L'Open data mérite aussi d'être évoqué au CNIG. Dans le domaine géographique, sa mise en œuvre est dépendante de l'organisation qui sous-tend l'accès aux données. La directive INSPIRE impose de construire une infrastructure d'accès aux données et services qui peut permettre cette ouverture et a vocation à alimenter le portail national data.gouv.fr et les portails territoriaux en ce qui concerne les données géographiques environnementales ouvertes.

On peut d'ores et déjà faire la distinction entre plusieurs modes de diffusion. L'adresse est la thématique qui va rapidement servir de laboratoire pour tester les cohabitations de licences payantes et gratuites.

ENERGIC OD « European NEtwork for Redistributing Geospatial Information to user Communities - Open Data » auquel participe AFIGEO est un projet européen qui va étudier cette conciliation des intérêts économiques de chacun grâce à la création de services.

- Où en est le référentiel parcellaire cadastral unique (RPCU) ?
Pascale Baranger, DGFIP, récapitule brièvement les étapes de sa mise en œuvre, depuis la décision en 2011 de créer un produit commun, sur la base d'un partenariat DGFIP/IGN/MEDDE :
 - o expérimentations en 2012, avec une comitologie nationale et locale faisant intervenir divers partenaires (OGE, AMF...),
 - o bilans et orientations en 2013, pour un scénario de constitution partagée IGN/DGFIP,

Le 22 mai 2014 a été signée la convention tripartite IGN-DGFIP-MEDDE.

Dès lors, une phase de pré généralisation comprenant 3 vagues de deux départements va pouvoir débuter en 2015.

A partir de 2016, la généralisation à proprement parler pourra commencer, par vagues successives également.

H. Conclusion et clôture par le Président :

« Comme nous avons pu le voir au cours de la présentation consacrée aux bilans, le CNIG monte manifestement en puissance. Le besoin d'une structure de coordination dans le cadre de la directive INSPIRE, mais également hors INSPIRE, s'impose. Ce besoin fait écho à une tendance sociétale de fond qui est celle de l'accessibilité à des données géographiques fiables, structurées, interopérables et à jour. Il est donc essentiel que chacun à son niveau contribue au bon fonctionnement de cette instance, ouverte et transparente, et surtout productrice de bénéfices partagés. Je compte donc sur vous, membres du CNIG, décideurs au sein des institutions ou organismes que vous représentez, pour diffuser largement ce message. »